

## INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

Année scolaire 2021-2022

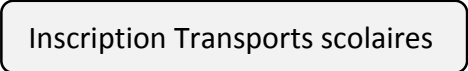
Les inscriptions aux transports scolaires se feront **à compter du 15 juin 2021** **uniquement par voie dématérialisée** en procédant aux étapes suivantes :

*Les services scolaires de votre Commune de résidence se tiennent à votre disposition pour vous aider dans la démarche.*

Pour une organisation optimale des transports, merci de bien vouloir vous inscrire **avant le 25 août 2021.**

### Démarche pour une 1<sup>ère</sup> inscription

1

- Accéder au site des transports scolaires de la CASSB par le lien <https://www.agglo-sudsaintebaume.fr/inscriptions-transports-scolaires/>
- Se connecter au site d'inscription en ligne en cliquant sur 
- Ouvrir la rubrique "demande d'inscription", compléter les informations demandées et fournir les documents nécessaires.

2

- Un mail vous sera adressé pour confirmer la prise en compte de votre inscription.
- Le Service Transports de la CASSB procédera alors à l'instruction de votre demande et échangera avec vous par mail en cas de besoin.  
*Attention, des documents complémentaires peuvent vous être demandés par le service scolaire de votre commune de résidence si présence d'accompagnateurs.*
- Dès validation de votre dossier, un numéro personnel vous sera envoyé par mail pour finaliser votre inscription.



3

- Créer votre compte web à l'aide de votre numéro de dossier et la date de naissance de l'enfant, en retournant sur le site d'inscription - rubrique "mon dossier".
- Procéder au paiement par carte bancaire du titre de transport dans la rubrique « boutique » (*possibilité d'envoyer un chèque à la CASSB à l'ordre du trésor public en précisant le n° de dossier d'inscription, le nom et prénom de l'enfant*).
- Votre carte d'abonnement aux transports scolaires vous sera ensuite envoyée par courrier postal.

### Pour une réinscription



1

- **Entre le 15 et le 18 juin 2021**, les élèves déjà inscrits pour l'année 2020-2021 recevront un 1<sup>er</sup> mail du service des transports scolaires de la CASSB leur permettant de procéder à une réinscription si besoin (*merci de vérifier dans les mails « indésirables » pendant cette période*).
- Le Service Transports de la CASSB procédera alors à l'instruction de votre demande et un 2<sup>ème</sup> mail vous sera adressé pour finaliser votre réinscription.



2

- Procéder au paiement par carte bancaire du titre de transport dans la rubrique « boutique » (*possibilité d'envoyer un chèque à la CASSB à l'ordre du trésor public en spécifiant le n° de dossier d'inscription, le nom et prénom de l'enfant*).
- Votre carte d'abonnement aux transports scolaires vous sera ensuite envoyée par courrier postal.